

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge,
Alterspflege und Altersversicherung

Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter

Band: 32 (1954)

Heft: 2

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

25 135 personnes contre 25 075 en 1952. Le total des secours distribués a augmenté dans une plus forte proportion: fr. 5 459 335.91 au lieu de fr. 5 386 271.67 en 1952, soit environ fr. 73 000.— de plus. Si les prestations de certains Comités cantonaux paraissent élevées par rapport au nombre des personnes secourues, c'est surtout parce que, dans les chiffres publiés par notre rapport annuel, sont comprises les allocations supplémentaires d'assistance comme aussi les allocations spéciales pour la population montagnarde versées par notre caisse centrale (voir tableau 3).

Si le nombre total de nos protégés n'a que très légèrement augmenté et si la moitié des Comités cantonaux ont secourue moins de personnes qu'en 1952, cela provient de ce que, dans certains cantons, le nombre des demandes de secours n'a pas augmenté et aussi surtout de ce que, pour des raisons d'ordre financier, il est malheureusement devenu nécessaire d'être plus strict dans l'examen de ces demandes. En ce qui concerne les sommes dépensées en 1953 pour l'assistance aux vieillards, il est frappant de voir que les allocations du Comité cantonal de St-Gall, qui comprennent, il est vrai, les secours accordés par le canton, sont, à elles seules, plus élevées de fr. 48 800 qu'en 1952.

Subsides aux asiles de vieillards et autres subventions. — Les allocations des Comités cantonaux ont légèrement diminué: fr. 149 267.85 au lieu de fr. 181 767.13 en 1952 (voir tableau 4). Cela est dû principalement à la réduction des prestations du Comité cantonal de Berne et de ses sections, qui avaient, l'année précédente, été particulièrement importantes (en 1951 encore, elles s'élevaient à fr. 86 355.55). Les allocations des autres Comités cantonaux sont demeurées à peu près dans les limites habituelles.

Séniculture. Les allocations des Comités cantonaux en faveur de cette partie si importante de l'assistance volontaire à nos vieillards ont malheureusement été moins importantes que l'année passée: fr. 220 264.83 contre fr. 224 654.75 en 1952 (voir tableau 5).

Le total des *allocations versées par les Comités cantonaux* a été, en 1953, de fr. 5 828 868.59 (en 1952: fr. 5 792 693.23).

Paraît en Mars, Juin, Septembre et Décembre. Editée par le secrétariat général «Pour la Vieillesse» à Zurich. Rédaction (Dr. A. L. Vischer, Bâle, et Dr. J. Roth, Zurich), administration, annonces et expédition: Mühlebachstrasse 8, Zurich, Tél. 32 49 80. Impression: Müller, Werder & Co. AG., imprimerie, Wolfbachstrasse 19, Zürich 7

Prix de l'abonnement frs. 2.— par an. Compte de chèques VIII 8501